

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la rédaction s'adresser à Genève : Avenue de Florissant 10 Adr. Télégr.: Amitente Genève

I frames enice e un 12 femmes helpes par un

#### **SOMMAIRE**

~		
Aux adhérents et amis de notre œuvi	e fraternelle i	1926
Session du Comité de l'Association	Maçonnique	Internationale tenue
à Paris le 29 décembre 1925		
Avis de la Chancellerie		
Erratum		
Revue Etrangère		5
La Maçonnerie en Allemagne .		6
La Maçonnerie en Italie		· · · · · · · · · 10
La Maçonnerie en Egypte		
Haïti		15
Aux Iles Philippines		16
Aperçu sur les origines et l'état	présent de l	la Franc-Maçonnerie
polonaise		19
Impressions sur l'article du Fr. Ch.	Magnette con	icernant les anciens
devoirs, les Landmarks, etc., par	le Fr. Dr.	Max Gonsalves 20
Liste des dons remis à l'A.M.I. d'octo	obre 1925 à m	ars 1926 28

# BULLETIN DE L'A. M. I.

## PRIX DES INSERTIONS Par insertion

#### En une langue dans les bulletins français-anglais -allemand-espagnol

1/8 de page	10 fr.	suisses	ou	40 fr.	belges
1/4 de page	20 fr.	ъ .		So fr.	•
1/2 page	40 fr.	)		160 fr.	,
I page	So fr.	>		320 fr.	

#### Dans les 4 langues des bulletins

1/8 de page	-	30	fr.	suisses	ou	120	fr.	belge
1/4 de page		60				240		
1/2 page		120	fr.		10	480	fr.	,
I page		240	fr.	»	2	960	fr.	

Pour 2 ou 3 insertions, réduction de 20 % Pour 4 insertions, réduction de 25 %

## A. M. I.

#### BULLETIN OFFICIEL

### Aux Adhérents et Amis de notre Œuvre Fraternelle --- 1926 ---

L.A. M. I. fondée à Genève, en 1921, sous les auspices les plus favorables a pris à tâche de rapprocher les groupements maç, désireux de se mieux connaître et de provoquer entre eux les sentiments de la plus cordiale fraternité. Il lui a semblé qu'une collaboration efficace entre Obédiences était faisable. Elle l'a tenté. Sans s'ingérer dans le régime intérieur des Obédiences, — apanage intangible des Puissances l'A. M. I. travaille depuis 4 ans à trouver des voies d'entente entre les Mac, régulieres des divers pays; à mettre mieux en lumière la situation réelle dans laquelle se meuvent les Grandes Loges sur leur territoire afin qu'aucune n'en ignore.

L'A. M. I. attache une importance grande aux rencontres nécessaires. Dans ses congrès elle tâche à régler prudemment, bénévolement, les difficultés — à elle soumises d'un désir commun — selon les principes fondamentaux que tous les Orients proclament. Ce noble idéal exige des concours désintéressés. L'Association les possède. Il se peut parfois que surgissent des obstacles et que les compréhensions, différant d'après les mentalités, provoquent ici et là quelque raidissement. C'est la preuve de la grande liberté dont jouissent les Puissances adhérentes. Mais l'A. M. I. n'en poursuit pas moins sa route, consciente d'être large et équitable. Elle est accessible à toutes les Mac, régulières. Elle souhaite ardemment que toutes viennent en ses assemblées afin d'aborder en pleine égalité, en mutuel respect les possibilités de concorde entre les Puissances, vœu dont tous les rites parlent comme d'une réalité.

L'A. M. I. ne pourrait-elle pas, ne devrait-elle pas former la vraie société morale des nations ? Quand partout s'accusent — et combien fortement - les solidarités économiques, quand partout entre belligérants de hier se répètent les promesses locarniennes et les gestes d'apaisement, pourquoi les Maçons resteraient-ils réfractaires aux signes du Temps?

Pourquoi laisser se répandre de plus en plus les mensonges contre notre Ordre ? Pourquoi ne pas infirmer la médisance par notre union ? Est-il vrai, vous tous qui savez le contraire, que la Maç, est le dernier

repaire du sectarisme et de l'intolérance ?

Pourquoi ne pas trouver que ce que la Loge fait en petit, l'A. M. I. le pourrait faire en grand : Révéler qu'elle est le milieu profondément universel où l'on cherche le perfectionnement moral de l'humanité, d'un même cœur sinon des mêmes moyens. La recherche passionnée de la vérité, l'habitude de discerner le vrai du faux, le bien du mal font du franc-maçon un homme conscient et soucieux de ses devoirs.

Comment méconnaître dès lors que l'A. M. I. qui groupe des élites, ne saurait sacrifier à l'Humanité loyalement les relents d'après guerre et mettre au service de la Fraternité et de la Paix féconde ses ardeurs compréhensives ?

Aussi, au début de 1926, l'A. M. I. adresse-t-elle un nouvel appel à la conciliation. Que les intransigeances désarment pour le triomphe de la vraie conscience mac.

L'Alliance Maç. Int. n'a cessé de proclamer :

Aimer la Patrie est le devoir du Maçon.

Aimer l'Humanité ; la souhaiter plus heureuse est l'Idéal qu'aiment en commun le spiritualiste comme le matérialiste, le Latin comme l'Anglo-Saxon, le Germain, le Scandinave, s'ils rêvent tous de justice et de conquête morale.

Quel premier jour d'un bel été quand tomberont les anathèmes !

Pour l'instant la rédaction du Bulletin se tient à la disposition des amis de l'œuvre et des adhérents pour tous renseignements désirés. S'adresser à la Chancellerie, Avenue de Florissant, 10, Genève.

I. REVERCHON, Gr. Chancelier.

#### Session du Comité de l'Association Maçonnique Internationale tenue à Paris le 29 décembre 1925

Etaient présents les FF:	
Charles Magnette Raoul Engel Max Gottschalk	du Gr. Or. de Belgique
Brandenberg I. Reverchon	de la Gr. L. Suisse « Alpina »
Arthur Groussier Adrien Juvanon Terrade	du Gr. Or. de France
Esteva-Bertran Gertsch	de la Gr. L. Espagnole
Maurice Monier Charles Riandey Caston Weil	de la Gr. L. de France

Les travaux sont ouverts à 10 heures du matin dans les locaux de la Gr. L. de France, sous la présidence du Fr. Charles Magnette.

Le Président constate l'absence des délégués du Gr. Or. des Pays-Bas qui se sont excusés en attendant que leur Gr. Or. prenne une décision en ce qui concerne leur attitude, pour l'avenir, à l'égard de l'Association Maçonnique Internationale.

Le Comité décide d'adresser un télégramme au Gr. Or. des Pays-Bas pour lui exprimer les regrets qu'il éprouve de son absence et l'espoir qu'il

a de le voir revenir sous peu.

Le Comité examine la situation de la Franc-Maçonnerie italienne depuis le dernier convent de Genève et conclut en décidant l'envoi à la presse d'une communication conçue comme suit :

« Le Bureau Consultatif a donné son approbation aux manifestes pu-» bliés par le Grand Orient de Belgique, le Grand Orient et la Grande » Loge de France contre les violences anti-maçonniques en Italie, et a » renouvelé à la Franc-Maçonnerie Italienne, l'assurance de son attache-» ment indéfectible et de ses encouragements fraternels. »

Les délégués de l'Espagne ont fait connaître les conditions dans

lesquelles leurs loges pouvaient exister et travailler.

Le Comité constate que l'enquête poursuivie à la suite de la demande d'admission de la Gr. L. de Pologne est favorable et que son adhésion provisoire pourra avoir lieu, après que les formalités réglementaires auront été remplies.

Le Comité Consultatif s'est occupé alors de différentes communications reçues d'Allemagne et a manifesté le très vif souhait de voir s'effectuer le plus rapidement possible un rapprochement entre les LL. allemandes qui partagent les sentiments de l'A. M. I. et cette dernière. Le Comité Consultatif a prié la Gr. L. « Alpina » d'étudier les moyens de provoquer un rapprochement et de fixer le moment le plus opportun pour celui-ci.

La question d'Egypte retint l'attention du Comité Consultatif. Le . Gr. M. Magnette, à la suite d'une demande qui lui en est faite par le Gr. M. Sayed accepte de se rendre en Egypte pour étudier sur place le conflit qui existe entre les deux Gr. L.

La demande de la Gr. L. de Massachusetts, reçue par l'A. M. I., semble émaner d'une L. irrégulière. Une enquête devra être faite. Le grand chancelier est invité à prendre des renseignements en Amérique.

Les demandes de Gr. Puissances de l'Archipel des Philippines, du Mexique, de l'Argentine, de Sao-Paolo, du Honduras et de l'Etoile polaire de Norwège font l'objet d'un examen. Les dossiers n'étant pas encore complets, une décision à leur sujet est remise à plus tard.

Le Comité Consultatif prend acte des communications qui lui sont faites en ce qui concerne le retrait de la Maçonnerie de M. de Micheli, qui représentait la Gr. L. espagnole à l'A. M. I. Il prend acte aussi de la délcaration des délégués de la Gr. L. espagnole qui renouvellent leurs sentiments de sincère attachement à l'A M. I.

Les idées ou les erreurs personnelles de l'un quelconque de ses délégués, affirment les représentants de l'Obédience espagnole, ne sauraient influer sur la coopération que leur Gr. L. accorde à l'A. M. I. Ils la désirent toujours plus constante et plus active.

Dans sa séance de l'après-midi, le Comité Consultatif s'est occupé de questions administratives. Il a envisagé les possibilités de créer des ressources nouvelles à l'A. M. I. et a chargé une commission composée des FF. Magnette, Reverchon, Gottschalk, Gertsch et Gaston Weil de s'en occuper.

Le Comité précise le rôle des deux chanceliers en ce qui concerne les publications de l'A. M. I., puis la séance est levée.

#### AVIS DE LA CHANCELLERIE

Le Comité Consultatif réuni à Paris en décembre dernier — donnant suite au vœu de la Gr. Loge de Pologne déjà présenté au Convent de Genève d'être admise dans l'Association— a constaté que les conditions de l'article 5 des statuts n'étaient point encore remplies. Ils manquait à cette date à la Gr. Loge de Pologne quelques parrainages attendus.

Aujourd'hui, la Chancellerie est en possession des pièces nécessaires.

Les Puissances garantes sont : :

La Grande Loge du Chili;

Le Gr. Orient de Belgique;

La Gr. Loge de France;

La Gr. Loge Suisse « Alpina ».

La Chancellerie rappelle en conséquence l'art. 6 des statuts.

Article 6. — Toute candidature est portée immédiatement à la connaissance des Puissances adhérentes par un avis de la Chancellerie. Elle est déclarée admise à titre provisoire par le Comité Consultatif si celui-ci n'a enregistré aucune opposition dans un délai de six mois à partir du jour où la Chancellerie a expédié l'avis. L'admission définitive est prononcée par le Convent.

#### ERRATUM

A la page I du n° 15-16, nous indiquions que les versements au profit de l'A. M. I. devaient se faire au nom du Fr. Gottschalk, 127A, Avenue de Woluwe, Bruxelles, ou à la Banque de Crédit Suisse, 10, Place Cornavin, Genève. C'est à la SOCIETE DE BANQUE SUISSE, 10, Place Cornavin à Genève ou au compte de Chèques Postaux I. 1762 à Genève qu'il faut lire.

## Revue Etrangère

L'As. Maç. Int. poursuit sa carrière utile. Le temps ne lui a pas

épargné la leçon des épreuves.

Après une première défection dont la raison profonde n'a jamais été soumise au débat contradictoire, est venue, en automne 1925, la retraite de nos amis hollandais, provoquée par un vote où les honorables représentants du Gr. Or. des Pays-Bas ont voulu voir une complaisance envers le « Soleil Levant » alors qu'à l'unanimité près, le Convent se décidait pour l'ajournement d'une question épineuse dans le sentiment que les Loges allemandes régleraient un jour entre elles la régularité ou la non régularité de cette Obédience discutée.

L'Association Maç. Int. doit sa création, en partie, à la volonté persévérante du Gr. Orient Néerlandais. Elle l'a proclamé. Toujours ses réunions ont retenti joyeusement aux accords encourageants des dignitaires venus de La Haye. Presque toujours le Comité Consultatif a fait cas des observations judicieuses ainsi que des études serrées présentées par ces frères zélés. Pourquoi l'Ass. Maç. Int. n'attendrait-elle pas avec sérénité la fin d'une crise momentanée? Quand de part et d'autre les intentions droites sont reconnues, aucune fibre vive n'est rompue, aucun principe de base n'est lésé. Que la vivacité des professions premières revienne en crédit et agisse au mieux pour un au revoir désiré.

L'A. M. I. penchée sur les beautés du prélude, présageait un avenir sans fièvre. L'émulation, égale chez toutes les Obédiences sympathisantes, devait entraîner les variantes moins dans les doctrines que dans les usages vers une pratique unitaire propre à mieux mettre en lumière la seule fraternité à qui la Maç, doit son essence. Il existe certainement une ligne de partage des régimes, des mœurs et des caractères en maç. comme en politique. L'A. M. I. est pénétrée de cette vérité. Mais abstraction faite de ce qui est spécifiquement propre aux Obédiences et qu'elle considère comme intangible, pourquoi l'A. M. I. n'aurait-elle pas cherché et ne chercherait-elle pas encore à mettre le plus de Puissances possibles au bénéfice des rencontres répétées afin d'apporter sur les points obscurs ou délicats de nos rapports la lumière des débats, les convenances utiles avec les solutions d'équité ? Faudra-t-il souffrir à jamais entre nous l'entrave des préventions? Nier les concordances de l'éducation par les rites? Que tous nos espoirs aient eu leur couronnement logique, nous n'oserions le dire. Mais il est d'un intérêt passionnant de poursuivre la voie tracée et d'y marquer le bienfait des modestes étapes conquises.

Aujoud'hui l'A. M. I. comprend une trentaine d'Obédiences.

L'A. M. I. est de nature flexible. Tout vient se résoudre chez elle en un même sentiment : Amour c.-à-d. respect de chacun pour le bien de tous.

Elle travaille à la paix entre Obédiences comme elle œuvre à la paix publique. Son ressort secret : un peu plus d'idéal et un peu plus de réel ; du plus haut avec du plus commode.

Voilà ce qu'elle offre. Elle deviendra ce que la feront ses adeptes. Qu'ils n'hésitent plus. Qu'ils viennent nombreux. L'avenir justifiera la force de la Maç. universelle au degré de puissance du faisceau de la Solidarité fraternelle. Isolés, déjà les combattants d'hier se rapprochent. Négociants, intellectuels, artistes, athlètes reprennent contact. Les intérêts communs forcent les barrières. Les maçons individuellement, déjà, s'abordent. L'A. M. I. cordiale, accueillante, facteur de soutien n'encourage qu'au Bien. Au-dessus des haines et des préventions elle affirme la loi d'amour.

Où en sommes-nous dans cette maç, universelle si pleine d'attraits ? Hélas! Il y a loin des vœux aux destinées.

Nous allons étudier le terrain où notre idée n'a pas ou peu évolué.

#### LA MAÇONNERIE EN ALLEMAGNE

La compétition des Grandes Loges s'y maintient vive. Déconcertante constatation à faire, vérifiée par les faits — jusqu'ici, en dehors de la Z. A. S. de Nuremberg dont la candidature nous a valu tant de difficultés — aucun indice de rapprochement avec l'A. M. I... La stratégie de Berlin nous met à l'index, tactique stoïcienne des Loges bridées dans leur orgueil national blessé. L'Idéal là bas cesse d'être un mot vague. Il se précise et se confond avec la seule patrie. Tant que le maçon prussien souffrira des maux de la guerre il concentrera ses efforts exclusivement sur le pays en deuil. Locarno ne l'a point touché de sa grâce. Voici pour illustrer ces constatations la déclaration des Gr. M. prussiens.

"La Grande Mère-Loge nationale aux trois Globes, la Gr. Loge Nat. des Francs-Maçons d'Allemagne et la Gr. Loge de Prusse se placent par leurs principes sur le terrain d'une conception allemande, chrétienne et fondamentalement patriotique...

Les 3 Grandes Loges auxquelles appartiennent les trois quarts de tous les Maçons allemands se tiennent à l'écart de tout internationalisme. Elles exigent de leurs membres une manière de voir religieuse chrétienne et des convictions allemandes profondément enracinées.

Pour elles, il n'existe aucun idéal humanitaire universel. Seul l'attachement à la race crée la personnalité et donne leur prix aux efforts de la communauté... La lutte pour la restauration de l'honneur du peuple germanique est l'un de ses premier devoirs. »

Telles sont les convictions germano-chrétiennes présentées en 1924. Elles sont très distantes de celles des maçons de 1723 qui se souciaient simplement, noblement d'unir les hommes de foi et de sang divers par la plus édifiante leçon de la tolérance.

Sous un patriotisme auquel chacun rend hommage, il y a là une intransigeance si fière que l'attitude de tels maçons allemands semble parfois un défi politique soit à la maç. humanitaire soit aux traditionnalistes de la fraternité la plus étendue, du moins est-ce ainsi qu'à la lecture des controverses on en prend le sentiment.

Laquelle des 2 conceptions l'emportera ? La plus vieille selon nous.

En vérité, des lois à peu près constantes, quant au credo humanitaire régissent depuis deux cents ans les maçons. Ils se cherchent pour célébrer la force et la grandeur de l'instinct fraternel, fêter l'harmonie, l'union du cœur et de la raison dans un monde parfois trop en désordre Et cette loi d'amour termine toute méditation sur la vie humaine.

Le véritable maçon travaille pour la génération qui grandit plutôt que pour la génération qui s'écoule.

Voilà qui nous laisse clairement présager que la vocation d'une maçonnerie momentanément contractée par les angoisses patriotiques les plus légitimes s'élargira aux souffles pacifiques de demain. Elle visera à son tour là où viseront ceux qui se consacrent à sa destinée.

Que la paix consolide l'interdépendance mondiale, toute la Maçonnerie allemande rendue à sa vertu d'origine apportera un jour ou l'autre quelque récompense à la fraternité universelle par un écart salutaire et raisonné loin de la voie douloureuse où elle s'arrête à cette heure de méfiance.

\* \*

N'est-ce pas là l'espérance, déjà levée en bien des cœurs, parmi les jeunes maçons allemands ou d'ailleurs qui rêvent sincèrement pour la Maç. d'une vaste Association organisée en vue du Bien.

Peuvent-ils nier que la Maç. française a — ainsi que le déclare le professeur Bluntschli dans un article retentissant de la « Gazette de Francfort » de novembre dernier (1) — énormément contribué à calmer l'opinion publique en France, à la calmer surtout « contre les méthodes brutales dun Poincaré ». On sait qu'elle s'est déclarée résolument contre tout système d'annexion et pour des méthodes plus acceptables en ce qui concerne l'administration des pays occupés. On doit à son intervention la non-exécution de faits tragiques ainsi que l'annulation d'injustices flagrantes. On paraît oublier que le mot Franc-Maçonnerie a ses limites aussi.

Du côté allemand, le mécontentement continua sourdement. La Franc-Maçonnerie française avait pourtant à maintes reprises, dans un

<sup>(1)</sup> Voir la Truelle du 1er janvier 1926, revue du Gr. Or. de Belgique.

langage très clair et d'une façon fort compréhensible, tendu la main à la Franc-Maçonnerie allemande dans un but d'entente. Elle a cherché généralement et sans arrière-pensée à travailler avec elle, avec un courage nouveau et une liberté de pensée entière, au problème intellectuel d'une Europe nouvelle. C'est aussi la ferme assurance de la Franc-Maçonnerie des pays neutres. Il s'agit par là de quelque chose de tout à fait extraordinaire et d'un esprit vraiment nouveau. Travailler à l'organisation d'une Europe nouvelle.

La manifestation officieuse des francs-maçons réunis à Bâle, fin août 1925, déclara que le plus haut devoir actuel de la Franc-Maçonnerie était de travailler sérieusement à la pacification de l'Europe. Elle rappela ce que le Congrès maçonnique international de 1902 avait exprimé, que la paix dépendait d'une entente étroite entre le peuple allemand et le peuple français c'est-à-dire de la réconciliation de ces deux pays.

Le Grand Orient de France, ainsi que la Grande Loge de France firent connaître leur programme en termes très précis par la voie de la presse, ainsi que leur bonne volonté absolue de rechercher la véritable paix et d'agir avec la plus parfaite justice.

Le Grand Orient de France en appela à tous les éléments de la Maçonnerie allemande, les priant de mettre leur bonne volonté au service de l'esprit d'entente pacifique et, par là, de dégager l'atmosphère des haines menacant les peuples.

Tout avait pour but d'assainir l'atmosphère, et de se préparer intellectuellement au renouvellement d'une Europe pacifiée.

Tout fut vain.

Et c'est pourquoi cet échec, venant de l'Allemagne, est incompréhensible.

Au moment même où, à Locarno, à Genève ensuite, les représentants des peuples s'efforçaient aux accords, à ce moment là, le Grand Maître de la corporation maçonnique électique de Francfort, au nom de sa Grande Loge fait la déclaration suivante. Il accepte (dans les généralités académiques) que les membres de sa Loge donnent le meilleur de leur force en vue d'une pacification mondiale, mais ils mettront — ajouta-il — avant tout, leur énergie au service du relèvement intérieur de leur pays, en tout honneur et en toute dignité.

« Cette réponse qui laisse l'apparence d'un refus formel, appartient à cette catégorie d'erreurs qui font plus de mal que ne pensent ses auteurs. Cette déclaration venant de Francfort, et particulièrement de cette Grande Loge, prisée auparavant pour son libéralisme, produit partout une déception ».

Ne désespérons pas. Demain les mentalités se modèleront aux visions plus claires. L'entrée de l'Allemagne dans la S. des N. aura cet effet.

L'oubli de grands dissentiments entre les peuples exige toujours un certain temps. Les intellectuels s'apercevront, plus rapidement que la grande masse, où le mal se trouve, et les changements s'opèreront plus vite. Malgré tous les contrats, les intérêts commerciaux, rien n'écartera



le lourd fardeau qui entrave le chemin entre les peuples, sans la volonté d'un horizon plus vaste et d'une justice plus vraie, qui permettent de regarder « en avant ». Heureusement que tout ne dépend pas de quelques déclarations officielles de mécontents ou de celle d'un dirigeant, auquel la compréhension de ce qui se passe n'est pas donnée. Il y a dans Franc-Maçonnerie allemande aussi de jeunes espoirs, pleins de bonne volonté, qui se souviennent des grands jours de la Franc-Maçonnerie allemande, où les Loges étaient le champ d'activité d'une Allemagne noble et consciente de ses devoirs d'humanité.

C'est à celle-là, quand elle se sera retrouvée par la foi des jeunes, que la concorde parlera. Le F. Bluntschli que nous avons cité professe

un bel optimisme. Nous le partageons.

\* \*

En escomptant cet acte fraternel inéluctable mais lointain, voici dans le présent immédiat encore chagrin une lettre adressée à la Chancellerie accompagnée de sa réponse :

> Leipzig S3, den 16. Januar 1926. Schliessfach 58.

# An die Kanzlei der Internationalen Freimaurerischen Vereinigung

in Genf.

« In einer Druckschrift der Grossen Landesloge der Freimaurer » von Deutschland: Motive für den Beschluss der Hauptversammlung » vom 8. April 1925: Den Mitgliedern der Grossen Landesloge wird » die Zugehörigkeit zum Verein deutscher Freimaurer verboten heisst » es: « Auf die sehr intimen Beziehungen des Vereins (deutscher » Freimaurer) zur Internationale maurerischen Vereinigung... möge » in diesen Zusammenhange nur hingewiesen werden. »

"Ich gestatte mir, als Hauptgeschäftsleiter des Vereins deutscher
"Freimaurer, die Kanzlei der Internationale freimaurerischen Ver"einigung hierdurch ergebenst zu bitten, uns doch auf diese objektiv
"unrichtige Behauptung zu bescheinigen, dass wir zu der Internatio"nalen freimaurerischen Vereinigung bisher noch niemals irgendwelche
"Beziehungen gehabt haben, und dass es auch ganz ausgeschlossen ist,
"dass der Verein deutscher Freimaurer zu dieser Internationalen frei"maurerischen Vereinigung in irgendwelche Beziehungen tritt, da dies
"nach den Satzungen der Internationale freimaurerischen Vereinigung
"überhaupt ausgeschlossen ist.

» Für Ihre freundlichen Bemühungen danke ich Ihnen bereits im » Voraus herzlich und bleibe

» mit br. Grüssen i. d. u. h. Z.

» Ihr treuverb. Br. (signé) Schwabe. »

Genève, le 30 janvier 1926.

Au F. Dr. Schwabe, Fichterstrasse, 43, Leipzig.

Très cher Frère.

« En faisant part à la Chancellerie de l'Ass. Maç. Int. d'une cir» culaire de la grande Loge des Francs Maçons d'Allemagne où il est fait défense aux maçons de cette Obédience d'appartenir à « l'Union » des Maçons » vous me priez et ceci à titre de vérité objective de cer» tifier que votre groupe dont vous êtes l'honorable président, n'a » jamais eu jusqu'ici le moindre rapport avec l'Ass. Maç. Int. fondée » à Genève.

» Je cède à votre désir, sans réserve, car c'est la vérité même. Mais » quel déchirement d'âme de voir qu'une Association créée en vue de » favoriser les relations entre Obédiences, de faire cesser de fâcheuses » mésententes entre gens élevés aux élans fraternels par la coéducation » des rites, que cette Association formée d'une trentaine de Puissances » reste encore méconnue en certains pays quand la vie internationale » partout palpite et rend plus urgents les efforts de solidarité.

» Combien de Maç. nationales grandiraient la Maç. tout court si,
 » déposant leurs inimitiés ou leurs préventions, elles voulaient enfin
 » tenter de trouver le chemin des rencontres sur la voie de la con-

» fiance et du respect mutuels.

» Avec l'expression de mon attachement frat.

(signé) Reverchon, Gr. Chancelier.»

#### LA MACONNERIE EN ITALIE

Passons de l'Allemagne à l'Italie.

Toujours peu de nouvelles précises sur le sort des Loges de la peninsule. Pas le moindre indice sur les intentions du Parquet romain au sujet du fameux complot où la Police gouvernementale a impliqué une victime le Fr. Général Cappello, membre du Gr. Or.

Depuis la transformation de cette Obédience, le journal fasciste de Rome « Tevere » n'a cessé sa campagne d'infamie. Pour cet organe à la phobie crispante la Maç. paraît l'école de lâcheté, d'arrivisme et d'imposture qui s'oppose au fascisme, le nouveau rythme de la nation italienne.

Je ne sais si les persécuteurs de la Maç., cherchent la vérité. Mais elle vient quand même ; elle franchit le rempart des haines dont l'empire mussolinien a hérissé ses frontières ; elle frappera bientôt aux portes ministérielles si nous en croyons les échos suivants qui nous viennent des Etats-Unis. Il faut les ajouter à tous les cris de conscience des Obédiences européennes dont le manifeste du Gr. Orient de Belgique est bien la page maîtresse.

Pas de virulence mais de la dignité dans ces protestations contre les violations des libertés foncières. Les Maçons ne sont pas des libellistes. Aux huées fanatiques, ils opposent la saine raison, la valeur du droit, la noblesse du courage. Mais, assurément, voir tout à coup nos Obédiences européennes un peu hésitantes dans leurs interventions parce qu'elles n'osent s'immiscer dans les affaires politiques du voisin, soutenues et même dépassées par des Puissances de l'Amérique du Nord dans la défense de nos principes cela fait du bien. Et cela prouve mieux encore les nécessités de la solidarité entre tous les maçons. Et pour nous aussi, membres de l'As. M. Int., auxquels on a, sous cette latitude, naguère reproché nos démarches auprès des autorités politiques étrangères en vue de sauver des Loges poursuivies, cela nous justifie et justifie nos interventions manifestement plus fraternelles que politiques.

L'Amérique du Nord se prononce énergiquement, tant mieux ! Il est vrai qu'il s'agit des Hauts Grades. Qu'importe ! Ceux-ci n'existeraient pas sans le contingent des maçons johannites qu'on compte par

millions aux Etats-Unies.

Belle assurance de vitalité, de foi et de compréhension à laquelle nous applaudissons de toute notre force.

Ces extraits, les voici :

Washington, le 6 janvier.

John-H. Cowles, le Commandeur du Suprême Conseil du Rite écossais ancien et accepté de la Juridiction du Sud des Etats-Unis d'Amérique, a écrit à tous les membres des autorités supérieurs de l' « House of Congress », une lettre par laquelle il les rend attentifs à l'étouffement de la Franc-Maçonnerie en Italie. Cette lettre dit:

« Ci-joint copie de la décision prise à la dernière assemblée du Suprême Conseil de la Franc-Maçonnerie écossaise en Amérique :

Nos Frères Francs-Maçons de l'Italie souffrent de difficultés désolantes. Ils sont poursuivis. On leur a ravi leur ancienne liberté de penser, de parole et d'action. Ils sont calomniés et subissent même des sévices corporels allant jusqu'à la mort. Leurs Temples ont été attaqués et endommagés. Le mobilier a été brisé. Les archives et les objets symbolisant la Maçonnerie ont été détruits, brisés et volés. Et tout cela se passe au XX° siècle. »

Une telle situation — tâche honteuse pour la civilisation — devrait être impossible en cette époque de liberté et de lumière. Si vous pouviez venir en aide à ces hommes, à vos Frères ou si vous pouviez suggérer les voies et moyens permettant de les secourir, vos efforts seraient

hautement appréciés.

Fraternellement John-H. Cowles, Grand Commandeur. P. S. — Je pourrais encore vous rendre attentifs à d'autres mesures qui ont été prises en Italie en vue de limiter la liberté de la presse, d'abolir l'autonomie des villes et de créer des centres fascistes à l'étranger. Si vous désirez vous informer plus amplement, lisez l'article publié par James Murphy dans l' « Atlantic Monthly », de décembre 1925, et celui publié par E. Dahmus dans le « Josephinum Weekly », du 5 décembre 1925.

La décision suivante a été prise par le Comité spécial :

« Ce Suprême Conseil constate avec le plus grand regret que des Frères de Puissances régulières de notre Rite, ainsi que d'autres Puissances francs-maç. régulières, sont toujours encore poursuivis dans maints pays européens uniquement à cause de leurs idées et du fait d'appartenir à la Franc-Maçonnerie;

que les locaux de ces Puissances ont été violés et que la propriété de ces Puissances a été détruite ou dérobée avec les archives par des

hommes se tenant hors la loi;

que des membres ont été arrêtés, leur domicile fouillé et qu'euxmêmes ont été l'objet d'une perquisition et d'un espionnage inquisitoriaux, pour la seule raison qu'ils sont Franc-Maçons;

que dans bien des cas des Francs-Maçons ont été attaqués et battus en pleine rue, dans leur propre ville, dans certains cas même blessés

mortellement ou brutalement assassinés;

que ce Suprême Conseil qualifie de honteux de tels actes, que ceuxci soient autorisés ou même simplement tolérés par le Gouvernement intéressé, lesquels déshonorent le droit le plus fondamental de chacun en particulier et jettent l'indignation dans le monde civilisé.

En notre qualité de citoyens d'une libre République, nous devons abhorrer de tels actes et ne pouvons pas manifester à l'égard d'un Gouvernement les tolérant notre esprit d'amitié qui devrait unir entre

elles toutes les nations civilisées et bien ordonnées.

Nous protestons avec la plus grande energie contre de telles actions de poursuite et contre cette preuve de mépris arrogant des principes universels d'humanité qui doivent être à la base de tous les Gouvernements si leur existence ne veut pas être une menace pour la paix du monde, et nous prions notre Haut Gouvernement d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de signaler aux nations dans lesquelles règnent une telle situation, que la majorité des citoyens de notre pays condamne ces actes.

Fraternellement à vous.

Le Comité:

Edward-C. Day, P.-S. Malcolm, G.-N. Morgan,
P.-W. Weidner et Sam-P. Cochran.



The New Age (page 16) janvier 1926.

... Mussolini est le fascisme, il est le despote qui aurait déclaré ce qui suit dans un discours prononcé contre la Franc-Maçonnerie : « L'épée est plus puissante que la plume... je crois peu à la démocratie, au libéralisme et aux principes immortels... La Franc-Maçonnerie a fait son temps, elle n'a aucun droit de vivre plus longtemps en ce siècle... »

Ainsi, le Régent de l'Italie veut détruire la Franc-Maçonnerie dont les membres considèrent la sainte Bible comme règle de conduite pour leur croyance et leurs actions et qui croient en une fraternisation de l'humanité.

Voilà l'homme qui a créé un Gouvernement, lequel allègue une grande détresse pour liquider sa dette envers les Etats-Unis par de petits versements avec un intérêt de 1/8 % (les Etats-Unis paient sur leurs obligations d'Etat un intérêt exactement 34 fois plus élevé). Et à peine effectué le premier versement de 5.000.000 de dollars, il contracte auprès d'une banque privée un emprunt de 100.000.000 de dollars à 7 % d'intérêt!

Ajoutez à ces lignes précitées, le mâle langage du sénateur Ruffini dont parle le prof. Aulard dans un journal de France en date du 8 février.

Professeur d'Université, sénateur italien, M. Ruffini est un apôtre de la Soc. des Nations dont la Maç. fut un peu l'inspiratrice. Mieux que tout autre, il peut comme Italien et magistrat dire — au prix de quel héroïsme — ce qu'a souffert d'iniquités la maç. en son pays. Je ne résiste pas au plaisir de citer tout ce passage du professeur Aulard. Hommage à la vérité, hommage aussi au grand talent de l'historien français.

« C'est d'abord un discours du 19 novembre 1925, « en défense des libertés publiques » contre le projet de loi qui attente au droit d'association afin de juguler la franc-maçonnerie.

» Soit dit en passant, M. Mussolini n'a pas pu arriver à intimider la maçonnerie italienne de l'Amérique du Nord, cette maçonnerie si importante : elle vient d'envoyer une protestation au Sénat et à la Chambre des représentants des Etats-Unis, en priant ces Assemblées d'intervenir par le président Coolidge.

» M. Ruffini n'est pas maçon. Mais si, comme le veut la loi du tyran, on le forçait à dire, comme professeur, s'il est ou a été maçon, il refuserait de répondre : « J'aimerais mieux, dit-il, faire le sacrifice de la conquête la plus précieuse de ma vie : ma chaire de professeur ».

» On dira que c'est un maçon hypocrite, raffiné, qui cache sa qualité: « Eh bien, dit-il, il en sera ce qu'on voudra. Mon amour pour la liberté, ma foi en la liberté sont assez grands, assez profonde et ferme est ma conviction que sans liberté aucune nation moderne ne se peut élever à une vraie et durable grandeur, que je suis bien content de pouvoir faire à la liberté, et en même temps à mon pays, ce petit sacrifice de passer pour maçon ».

» Et alors, devant Mussolini présent à la séance, l'indomptable professeur entonna fièrement un hymne à la liberté, guide et idéal de sa vie civique comme de sa vie spirituelle : « Si bien que, dit-il, si par opportunisme, par intérêt ou par peur, je ne tenais pas parole à la liberté, il me semblerait avoir vécu en vain et avoir perdu en même

temps ma raison même de vivre ». Et il rappella le mot du poète : Propter vitam vivendi perdere causas.

» Les deux autres discours de M. Ruffini, prononcés dans la séance du Sénat du 19 décembre dernier, furent pour combattre deux autres lois dictatoriales, celle contre la liberté de la presse, celle contre la liberté d'opinion des fonctionnaires, et, sous le regard du dictateur, il parla avec sérénité, sans éclat de voix ni de mots, évitant jusqu'aux épigrammes, et terrible dans sa modération.

» Dans ces trois discours, M. Ruffini s'appliqua à réfuter, en phi-

losophe et en historien, la théorie de la dictature. »

#### LA MACONNERIE EN EGYPTE

La Grande Loge nat. d'Egypte, forte association de frères actifs, jadis groupés sous la présidence de Ydris Ragheb, souffre aujoud'hui d'un schisme dont la cause réside plus dans les rivalités personnelles que dans les doctrines.

Deux groupes s'opposent actuellement. Tous deux prétendent s'intituler Grande Loge Nat. Tous deux ont sollicité leur admission dans l'A. M. I. et tous deux ont trouvé des Puissances garantes disposées à leur faciliter l'entrée.

Pour l'édification de nos membres, la chancellerie communique ce qui suit.

Le groupe qui semble le plus fort, numériquement parlant, a à sa tête le Grand-Maître Sayed Aly Pacha — sous-secrétaire au Ministère de la Guerre, au Caire.

Le second se recommande du Prince Mohamed Ali. Ce Gr. Maître est le frère de l'ancien Khédive remplacé par S. A. le roi Fouad I.

Devant ce conflit que des documents copieux expliquent, le groupe du Gr. M. Sayed Aly Pacha a demandé l'intervention amicale de l'As. M. I. Il s'agissait en l'espèce d'une étude sur place, d'une enquête approfondie suivie d'un arbitrage aussi étendu que possible. Les deux groupes se seraient pliés à la sentence arbitrale. Tels étaient les termes contenus dans la demande du groupe Sayed Aly Pacha.

Des lettres en ce sens furent envoyées aux deux autorités rivales. Le Prince Mohamed Aly sans refuser complètement la procédure proposée s'est définitivement récusé. Son groupe ne veut rien avoir de commun avec celui du Gr. M. Sayed Aly Pacha pour des considérants que l'As. Maç. Int. ne saurait rapporter officiellement puisqu'elle n'a pas eu à en juger. Les choses en sont là et c'est fort dommage. S'il est impossible de concilier le litige, il devient difficile d'admettre dans l'A. M. I. deux groupes antagonistes sous une appellation identique. Il serait désirable que cesse toute confusion. L'esprit fraternel le commande.

#### HÄÏTI

Le Gr. Or. d'Haïti vient de reprendre la publication de son organe « La Fraternité ». Il paraîtra dorénavant mensuellement (Editeur : 1912 Angle des rues Courbe et des Césars — Port-au-Prince).

Le numéro qui vient de nous parvenir contient une documentation intéressante sur l'activité de ce Gr. Or.

#### **AUX ILES PHILIPPINES**

Dans le n° de janvier 1926 du Journal « Far Eastern Freemason » de Manille, nous trouvons à la page 16 sous la rubrique : Wiener Freimaurer Zeitung l'entrefilet suivant :

#### " Wiener Freimaurer Zeitung »

Le n° d'octobre de cette revue, l'organe officiel de la Grande Loge de Vienne contient un compte-rendu du Congrès de l'As. M. Int. tenu à Genève les 1-4 octobre passé. Nous notons particulièrement deux choses: « que les délégués des Pays-Bas se retirèrent du Congrès pendant la session parce qu'ils avaient des instructions pour agir ainsi au cas où l'As. Maç. Int. refuserait de prendre une décision sur certaines questions ». Et parmi les demandes d'admission à l'As. il y en avait une concernant les Philippines. — Notre propre Gr. Loge était membre de l'As. mais s'en retira une année avant principalement parce que le Gr. Orient Espagnol fut admis comme membre de l'As. malgré la protestation de notre Gr. Loge. La demande d'admission venait d'un des corps clandestins de ces Iles.

— Inutile de révoquer en doute la 2° partie de l'entrefilet. Le Gr. Orient des Pays-Bas n'a pas opéré sa retraite sur la demade de la Gr. Loge Philippine. Mais puisque le Journal de Manille précité revient sur les circonstances qui ont motivé le retrait de la Gr. Loge des Philippines de l'A. M. I. qu'il nous soit permis de lui mettre sous les yeux les réflexions suivantes. Elles nous viennent d'un témoin honorable auquel nous aimerions pouvoir opposer la vérité américaine si les arguments de notre ami devaient être infirmés.

« A mon avis — dit notre correspondant — la démission de la Gr. Loge des Philippines est fondée sur d'autres raisons.

Pourquoi a-t-on calomnié, à Manille, l'A. M. I. et ses membres les dénonçant comme associations irrégulières et clandestines ?

Les Américains d'ici déclarent qu'ils ne veulent rien savoir d'une Maç. Int. Certains ajoutent qu'en dehors des Obédiences parlant l'anglais il n'existe en Europe aucune Maç. régulière (1).

<sup>(1)</sup> La Grande Loge des Maç. libres et acceptés,

Les Américains rapportent à la Gr. Loge F. et A. M. des Iles Philippines qu'ils étaient entrés dans l'Association à seule fin d'empêcher la famille espagnole d'y pénétrer. Leur intention était d'entretenir ainsi l'influence américaine chez certaines obédiences de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud et d'y soutenir les principes de la Franc-Maçonnerie anglo-saxonne contre celle des pays latins.

Les meilleurs preuves que la Franc-Maçonnerie américaine fait tout son possible pour éloigner les obédiences de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, même de l'Orient (Japon, Chine et Philippines) des Fr. maç, des pays latins sont nombre d'articles de la Presse de la Gr. Loge américaine qui dans presque tous les cas dégénèrent en une hostilité soit contre tous les Grand Orients et Grandes Loges des pays latins, soit contre leur Association ou leurs amis.

Il m'en coûte de vous faire part de ces tristes faits concernant notre institution; mais c'est mon devoir comme représentant du Grand Orient Espagnol de vous en faire part et parce que je considère qu'il est de mon devoir de défendre les intérêts de l'Association.

L'une des six causes, pour lesquelles ils sont sortis de l'Association Internationale (voir rapport du janvier 1925, page 66 de la Grande Loge de F. et A. M. des Iles Philippines) est l'admission de notre Grand Orient Espagnol avec lequel ils ne veulent en aucune circonstance régler les différends existants et la question territoriale. Les Américains veulent encore moins reconnaître un tribunal impartial ou arbitrage. Les Américains déclarent qu'ils ne reconnaîtront en aucune circonstance une sentence de tribunal ou l'intervention de l'A. M. I., surtout parcequ'elle ne se compose avec peu d'exceptions, que d'obédiences irrégulières. Ils se vantent même d'avoir obtenu au dernier congrès de Bruxelles des concessions du Grand Orient d'Espagne, sans toutefois, de leur part, avoir pris d'obligations envers les Espagnols. C'est vraiment triste de voir qu'ils ont même le courage de se vanter comment ils ont dérouté les Espagnols au convent de Lausanne et maintenant de nouveau au congrès de Bruxelles. Les diverses publications au Cabletow et Far Easter Freemason — les deux publications maconniques des Américains aux Iles Philippines — font preuve de mon affirmation mentionnée ci-dessus.

En ce qui nous concerne, nous prétendons que les Américains savent très bien que, si une recherche impartiale est faite de nos différends, les droits du Grand Orient d'Espagne qu'il a possédés si longtemps, ne peuvent pas lui être contestés.

Les Philippines ne sont pas un territoire américain. C'est une nation à part. Lorsque les Américains ont occupé en son temps les îles, ils ont fait la déclaration solennelle, qu'ils rendraient aussitôt que possible les îles au peuple.

Or, les Américains administrent aujourd'hui les îles avec une grande suffisance, contre la volonté du pays et du peuple selon le droit du plus fort. Je ne crois pas qu'en maçonnerie, nous reconnaissions ce droit comme juste. Je ne me mêle pas aux affaires politiques de ce pays. Je mentionne qu'aux Philippines la population ne peut pas être comparée avec celle des pays asiatiques.

Toutes les îles, à l'exception de l'île Mindanaw sont peuplées de chrétiens. Les habitants des îles Philippines sont très civilisés ; ils valent ceux de pays d'Europe.

A part leur couleur un peu brunâtre, les habitants des Iles Philippines sont pour ainsi dire des Espagnols ; ils ont absolument les mêmes mœurs,

reages et parlent la même langue.

Les Philippins sont un peuple pacifique, très hospitalier et aimant l'ordre. Il existe aujourd'hui huit universités, 3 millions d'enfants visitent les écoles publiques et pour vous donner une idée de la fréquence de de la visite des écoles supérieures, je puis vous faire part par exemple que chaque année, plus de 600 étudiants passent leurs examens de droit, à côté de tant d'autres études, comme la médecine etc., etc. En un mot, les habitants des Philippines ne sont pas du tout un peuple oriental. Exception faite de la race, ils ressemblent aux Espagnols et aux nations latines. L'art et la musique sont également très répandus et marchent en avant.

C'est un fait prouvé que le Grand Orient Espagnol a fondé la Franc-Maçonnerie ici aux Philippines. Ce sont des Franc-Maçons, membres des Loges des Grands Orients Espagnols qui se sont dévoués au bien du pays jusqu'au martyre (Rizal, A. Flores, M.-H. del Pilar et beaucoup d'autres). Les principes maçonniques de liberté, d'égalité et fraternité

sont à la base de la Constitution donnée au pays en ces temps.

Il serait trop long de vous faire part, comment les Américains sont restés en arrière de leurs promesses, comment, par ce fait, la guerre a eu lieu en 1900 et 1901, où, naturellement, les habitants des Iles Philippines n'étaient pas assez forts pour faire face à la grande et riche république américaine et par conséquent continuaient à occuper les îles et alors en formaient un point d'appui pour le commerce américain en Orient. Ceci est en réalité la raison principale, pourquoi les îles jusqu'à ce jour n'ont pas été libérées, comme promis. Cet état de choses est devenu à présent un des plus grands problèmes d'Amérique. Tous les partis sont d'accord que les îles doivent être libérées et seront libérées. La seule question est de savoir quand? Les habitants des Philippines et le parti démocratique de l'Amérique réclament l'évacuation immédiate, le parti républicain et les trusts voudraient prolonger le terme encore de 10 à 15 ans ! Tous sont d'accord que les Philippines sont une nation indépendante et restera telle et pour cela obtiendront en très peu de temps l'entière liberté et indépendance.

Un autre fait est que la Grande Loge d'Amérique (Grande Loge des Maçons libres et acceptés des îles Philippines) n'a été fondée qu'en 1912, par trois Loges américaines militaires et qu'à cette époque, il y avait 36 Loges aux Iles Philippines, une Grande Loge régionale, avec 5000 membres, travaillant sous l'obédience du Grand Orient d'Espagne qui possédait depuis 40 ans des droits territoriaux sur les Philippines.

Donc un très petit nombre, membres de trois loges américaines militaires (tous américains, donc tous étrangers au pays) sans prendre en considération la Grande Loge régionale existante et leurs 36 Loges avec plus de 5000 membres et même sans leur en faire la communication a créé la Grande Loge F. et A. M. des îles Philippines et d'après notre point de vue absolument d'une façon irrégulière et en contradiction avec les lois maçonniques. Par conséquent, la Grande Loge régionale et les 36 Loges, dont 90 % sont citoyens de ce pays ont formellement protesté contre la Loge Américaine (voir protestation de 1915).

Que diraient par exemple les Belges, si les Allemands de 1914 à 1917 avaient créé avec trois loges militaires allemandes une Grande Loge à Bruxelles et exigé que cette Loge soit reconnue comme Grande Loge Nationale de Belgique ?

Jusqu'à 1917, la Grande Loge Américaine ne comptait pas un seul membre, citoyen de ce pays. Plus tard, par promesses politiques (qui n'ont tout de même pas été exécutées) les Américains sont arrivés à recruter un grand nombre de Fr. Maç. dans la Grande Loge Américaine, sans tenir leurs obligations envers le Grand Orient Espagnol!

Sans donner leur démission, même sans payer leurs dettes (pour matériel, livres, etc.), sans autre raison que des avantages personnels, parcequ'ils étaient principlement employés de l'Etat, un grand nombre de Fr. sont allés à la Grande Loge Américaine d'un jour à l'autre, sans remplir les moindres formalités maçonniques. Celle-ci, sans aucune formalité également à l'encontre des lois maçonniques, les a admis sans demander d'informations auprès du Grand Orient Espagnol. Et c'est de cette façon que la Gr. Loge américaine essaya de se poser en victime.

Devançant le Gr. Orient Espagnol, la Grande Loge Américaine F. et A. M. est entrée à l'Association Internationale en réalité seulement,

pour bloquer le Grand Orient Espagnol sur la voie d'entrée.

Notre Grand Orient Espagnol qui est une fédération de 9 Grandes Loges régionales est allé sans crainte vers l'Association Internationale. Nous avons la meilleure volonté et travaillons dans l'intérêt unique de la franc-maçonnerie universelle. Nous sommes certains qu'une déclaration impartiale nous reconnaîtra nos droits incontestables. D'accord avec les résolutions de l'A. M. I. qui ont été prises à Bruxelles, nous nous sommes adressés de la façon la plus sincère à la Grande Loge Américaine

d'ici afin de régler nos différends.

Nos Obédiences travaillent toutes deux d'après les mêmes rites. Une entente aurait pu être facile, si les Américains n'avaient possédé qu'une petite partie de notre bon vouloir. Notre lettre, adressée à la Grande Loge Américaine, dont nous avons envoyé une copie au mois de février à notre Fr. Ed. Quartier-la-Tente et à laquelle nous ajoutons les deux photos ci-jointes vous assurera de notre action fraternelle. Même l'écrit si louable du Ch. Fr. Charles Magnette n'a pas servi à grand chose pour ramener les Américains à la raison. La sortie de la Grande Loge de New-York a beaucoup aidé les Américains à changer d'opinions. Quoique les Américains n'élèvent aucune protestation contre notre Grand Orient Espagnol, relative à nos principes, qu'ils sont d'accord avec notre constitution et nos principes d'aujourd'hui, les Américains nous accusent

d'avoir une trop grande amitié pour les Grands Orients de France et d'Italie qu'ils démoncent tous deux comme franc-maçonnerie irrégulière.

Par conséquent, notre travail de reconciliation n'a pas réussi, mais

je vous assure que ce n'est pas de notre faute.

Vu les faits établis, notre Grande Loge de l'Archipel Philippin de la fédération du Grand Orient Espagnol attend que l'A. M. I. compare sa conduite avec celle de la Grande Loge Américaine des Philippines.

Le Grand Orient d'Espagne a les meilleures intentions d'accorder à Grande Loge de l'Archip. des Philippines, l'entière liberté et indépendance, et il dépend absolument de l'A. M. I. d'admettre cette reconnaissance pour que notre Grande Loge puisse faire sa demande d'entrée à l'A. M. I. comme Loge souveraine.

Nous travaillons avec 12 Loges — ayant environ 900 membres — dont le rite écossais avec les principes admis par le Grand Orient Espagnol. C'est pourquoi je ne vois aucune difficulté pour pouvoir devenir membre de l'A. M. I. Les Américains n'ont jamais contesté nos travaux d'ordre et de principes. Les raisons de nos différends avec les Américains ne sont que juridiques. »

Que peuvent répondre à cela nos frères des Etats-Unis ?

I. REVERCHON

## Aperçu sur les origines et l'état présent de la Franc-Maçonnerie Polonaise

Les origines de la F. M. polonaise remontent au dix-huitième siècle. La première Loge du Rite Ecossais Ancien et Accepté en Pologne, travaillant en 4 degrés, fut fondée par les FF, anglais en 1742. Le Grand Orient de Pologne fut établi en 1767 et reconnu en 1783 par les principales Puissances maçonniques, entre ces dernières par la Grande Loge d'Angleterre, le Grand Orient de France et la Grande Loge de Berlin. Les FF, polonais de cette époque jouèrent un rôle très important dans toute la vie publique et intellectuelle du pays, et notamment dans le grand effort de redressement et de défense de la Pologne en face du danger suprême qui la menaçait et qui malheureusement aboutit aux partages de la Pologne. L'activité de l'Ordre continua cependant et dans les premières décades du dix-neuvième siècle, époque des guerres napoléoniennes, elle se développa encore plus largement, en restant toujours intimement jointe aux efforts et luttes de la nation. Au commencement du dix-neuvième siècle la Maçonnerie polonaise compta 44 ateliers symboliques, 8 chapitres et 3500 frères. L'existence régulière de la Maçonnerie polonaise cessa en 1821 par la dissolution prononcée par le tsar Alexandre Ier.

Le mouvement maçonnique régulier en Pologne a été renouvelé en 1909, avec la création à Varsovie de la Loge « Wyzwolenie » (Déli-

vrance), reconnue par le Grand Orient de France. Peu de temps après furent ouvertes encore les Loges « Swit » (Aube) et « Odrodzenie » (Renaissance). La guerre mondiale arrêta la marche de ce mouvement.

Avec la renaissance de la Pologne libre et indépendante a été reprise sur une large échelle l'activité de la Franc-maçonnerie polonaise, les éléments qui avaient déjà avant la guerre renoué la tradition maçonnique lui ayant servi de noyau. Entre 1919 et 1921 il se créa dix loges nouvelles à Varsovie et une loge à Wilno. En 1921, la Grande Loge de Pologne se constitua et entreprit le travail d'organisation intérieure coordonnée; toutefois, l'acte de fondation définitive et formelle eut lieu le 15 octobre 1924, en vertu d'une charte délivrée à la Grande Loge par le Suprême Conseil du 33<sup>me</sup> et dernier degré pour la Pologne du Rite Ecossais Ancien et Accepté (Ledit Suprême Conseil a été luimême reconnu comme régulier par la Conférence Internationale de Lausanne le 31 mai 1922 (cf. compte-rendu de la III<sup>me</sup> Conf. etc. etc., Lausanne, 1922, p. 24). La Grande Loge de Pologne comptait le 1<sup>er</sup> juil let 1925, 273 FF., réunis en 13 loges.

La Grande Loge de Pologne s'est ralliée à la Déclaration des Principes, adoptée par le Congrès Maçonnique International de Genève du 19-23 octobre 1921. Elle a adopté comme sienne la devise de glorieuse tradition: Liberté, Egalité, Fraternité. Elle désire la collaboration fraternelle de la Pologne libre avec toutes les autres nations. Dans le domaine intérieur, elle travaille à la réalisation des principes de

la liberté, de la démocratie et de la justice.

# Impressions sur l'article du Fr. Ch. Magnette concernant les anciens devoirs, les Landmarks, etc.

par le Fr. D' Max GONSALVES (1).

Lors de la réunion du Comité consultatif de l'A.M.I. qui a eu lieu le 16 mai 1925 à Paris, le Sér. Grand-Maître du Grand Orient de Belgique, le Fr. Magnette, président de la réunion, nous fit part de son intention de répondre à propos de la rupture de la G. L. de New-York avec son obédience. Nous n'étions donc pas étonné de trouver dans le Bulletin officiel de l'A.M.I., numéro 14, un exposé très clair de son point de vue qui en même temps représente certainement l'opinion générale non seulement des FF. belges mais aussi des FF. français et d'autres FF. qui appartiennent à ce qu'on appelle généralement la Maçonnerie latine. Notre président a bien fait, nous lui sommes reconnaissant d'avoir pris l'initiative d'aborder un sujet qui malheureusement a fait tant de mal à l'universalité de notre Ordre.

<sup>(1)</sup> Voir Bulletin 1925, nº 14, page.

Qu'il me soit permis de développer ici mon point de vue personnel, peut-être pourra-t-il apporter quelques éclaircissements sur une question que tous nous aimerions aiguiller sur la bonne voie.

L'auteur nous dit (page 13): « Unir les diverses Franc-Maçonneries répandues sur la surface du globe, montrer que le fond maçonnique est partout commun et semblable, etc. ». Il est évident que ce fond existe, seulement je pose la question: Tous les Maçons sont-ils vraiment conscients de ce fond? Ce fond se trouve en nous-mêmes, mais pour le faire parler, pour en être conscient, il faut rentrer en soi-même, au lieu de chercher ce fond dans le vague comme on le fait en exprimant le désir de travailler pour la paix, la Société des Nations, etc. Le fond qui doit nous unir est tout autre chose, et il est triste de l'avouer, dans l'état où se trouve la Maçonnerie actuellement, ce fond n'existe pas.

« Je néglige le groupe germanique qui actuellement a cessé d'exister pour nous, et je ne cite que pour mémoire la Franc-Maçonnerie scandinave, qui s'apparente d'ailleurs de très près au groupe anglo-américain » (page 13).

Il me semble que la caractéristique du travail maçonnique consiste à chercher ce qui a été perdu et non pas à le négliger. Nous comprenons tous qu'en politique, dans la vie profane, on arrive à négliger celui qui nous a fait du tort, après l'avoir remis en place. En Maçonnerie pour arriver à s'expliquer et à s'entendre c'était justement « le groupe germanique » qu'on aurait dû chercher.

Puisque nous parlons de ces groupements, je me permets de faire une remarque pour réparer un malentendu. Notre regretté Fr. Quartier-la-Tente distinguait d'abord trois variétés de Maçonneries: anglosaxonne, latine et germanique. Après la guerre il y ajouta la Maçonnerie slave. La Maçonnerie anglo-saxonne se distingue par ses merveilleuses œuvres philanthropiques avec lesquelles aucun autre groupement ne peut rivaliser. En un mot, ce qu'ont fait les Maçons anglo-américains dans le domaine philanthropique est phénoménal. Cependant l'instruction profonde sur ce qu'est l'Ordre (savoir par cœur le rituel et le catéchisme n'est pas une instruction) laisse beaucoup à désirer en ce groupe, bien entendu abstraction faite de quelques auteurs de très grande valeur, parmi lesquels je ne citerai que les Ward, Yarker, Fort Newton et surtout Albert Pike.

La Maçonnerie latine voudrait partout « l'action directe ». C'est une Maçonnerie agissante qui a le défaut de cette qualité : elle entre les Hollandais? Je l'ignore moi-même. La Maçonnerie hollandaise se place entre le groupe anglo-saxon et le groupe germanique. Elle est philosophique autant et probablement plus profondément que les Loges d'Allemagne. Elle s'occupe beaucoup d'œuvres sociales, quoique naturellement pas autant que les Anglo-Américains, mais davantage que les Allemands. Le niveau intellectuel dépasse par contre le contingent français, anglais et américain. Si l'on désire absolument nous coller une étiquette, que l'on nous classe dans le groupe germanique, mais en tous cas pas dans la Maçonnerie latine, et ceci quoique le 20 % de nos Loges portent des noms français et non hollandais et qu'il n'y ait pas de Loge portant un nom allemand.

Je ne crois pas non plus que la Maçonnerie scandinave « s'apparente de très près au groupe anglo-américain ». Les G. L. de Danemark, de Norvège et de Suède, toutes les trois travaillant d'après le Rite suédois comme la « Grosse Landesloge der Freimaurer von Deutschland »,

seraient mieux classées dans le groupe germanique.

Franchement je n'ai jamais compris l'utilité de classer les ateliers de la sorte et de mettre une étiquette sur chacun. La G. L. suisse « Alpina » est-elle latine ou germanique ?

Cependant pour ne pas compliquer l'affaire, je suivrai ce genre de classement au cours de ma réponse aux idées de notre Fr. Magnette.

L'auteur nous parle (page 14) de l'opinion du Grand-Maître William S. Farmer de la G. L. de New-York, qui en 1919 « ordonne et exige que l'admission dans toute Loge de cette juridiction d'une personne devant l'obéissance à toute autre Grande Juridiction ou Autorité maçonnique qui, sur sa demande, ne professe pas la croyance dans une Etre

suprême, est illégale et ne doit en aucun cas être permise ».

Ma foi, le Grand Maître William S. Farmer n'a pas tout à fait raison, mais il n'a pas tout à fait tort. Ce sont les deux parties qui ont tort. Je leur propose le « dogme » du G. O. des Pays-Bas qui, dans l'article 2 de sa déclaration de principes, dit entre autres : « L'Ordre part de la confiance inébranlable dans l'existence d'un système du monde spirituel et moral qui fait avancer l'homme et l'Humanité ». Mais celui qui refuse de croire en « l'existence de ce système du monde » (appelez-le comme vous voudrez) ne peut pas bâtir. Construire sans avoir un plan bien déterminé, nous amènerait à une tour de Babel au lieu de nous conduire à un édifice qui plaira à tout le monde. Mais cette croyance ne nécessite pas celle d'un Dieu personnel!

Y a-t-il un Maçon américain aussi « dogmatique » ou un Maçon belge aussi « athée » qui ne pourrait souscrire à la définition que je

viens de citer ? J'ai de la peine à le croire !

A la page 15, notre président nous parle de « l'affirmation d'un dogme philosophique ». Je ferai remarquer au Fr. Magnette que la Maçonnerie latine aussi a ses dogmes. Vous connaissez aussi bien que moi la brochure destinée au public intitulée : « La Franc-Maçonnerie du G. O. de France ». Le titre est déjà significatif, c'est une Maçonnerie spéciale, celle du G. O. de France. Si nous l'étudions attentivement —

je l'ai fait — nous constatons que le G. O. de France professe un dogme. Les FF. français — je le sais d'avance — protesteront de leur bonne foi ; ils sont les premiers à se révolter contre tout dogme. Inutile de vous assurer que je suis également le premier à reconnaître leur bonne foi et leur sincérité absolue. Cependant je maintiendrai ma thèse en disant que le G. O. de France aussi a son dogme. Dans la dite brochure on essaie de nous montrer que la Science doit occuper la place que nous autres avons réservée au G. A. de l'Un. Remarquez bien que la vraie science n'a jamais réclamé cette place d'honneur. Si nous regardons de très près nous nous rendons compte que la Maçonnerie ne peut pas bandonner tout dogme, il faudrait seulement faire attention à ne pas trop exclure, mais la limite n'est pas toujours facile à tracer.

Le Fr. Magnette nous parle (page 15) des origines de la Franc-Maconnerie. « Or, chacun sait que cette institution, qui plonge ses racines dans le passé le plus lointain et le plus mystérieux, ne s'est constituée dans sa forme actuelle qu'en juin 1717, à l'initiative des quatre Loges de Londres. »

Est-ce bien ainsi que les choses se sont passées? Nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé en 1717. Nous ne savons même pas si cette fondation a bien eu lieu en 1717! Mes amis et moi nous croyons plutôt que la Maçonnerie datait bien avant 1717 et que maintenant nous sommes (en Hollande) en train de restaurer cette Maçonnerie et que pour «remonter, pour déterminer l'esprit de la substance en Maçonnerie» il faut aller plus avant que l'année 1717.

Je ne crois pas non plus « que l'Institution pourrait évoluer et se transformer selon la loi essentielle de la nature humaine ». C'est nous qui changeons. Nous espérons, nous évoluons. La nature humaine ne change pas, pas plus que le processus de la nutrition et de la respiration n'a changé au fond. Il nous faut chercher l'essentiel dans la Franc-Maçonnerie qui au fond est « parfaite, immuable, intangible ». Il nous faut réparer là où par l'ignorance elle a souffert. Quelle belle tâche pour ceux qui sont appelés à diriger toute Obédience!

L'article 1<sup>er</sup> de la constitution d'Anderson (pages 16 et 17) contient de belles idées, certainement. Seulement ce n'est pas une loi, parce qu'elle ne fait pas partie d'un acte de fondation de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie existait avant 1700 et elle existait en 1723 en dehors de la Grande Loge de Londres, notamment en Irlande et en Ecosse. Nous commettons une grave erreur en prenant 1723 comme base. Pour autant qu'Anderson se trouve en harmonie avec ce qui existait depuis longtemps, nous souscrivons à sa constitution, sinon nous ferons mieux de ne pas trop insister sur ce qu'a dit Anderson.

Nous sommes par exemple parfaitement d'accord avec lui sur la fin de son article 1<sup>er</sup> lorsqu'il dit : « C'est ainsi que la Maçonnerie deviendra un centre d'unité et le moyen d'établir des rapports amicaux entre gens qui, en dehors d'elle, fussent constamment demeurés séparés les uns des autres ».

J'estime qu'à ce point de vue les Loges du continent sont plus en

rapport avec le *fond* maçonnique que les Loges anglaises, qui sont plutôt des réunions de médecins, juristes, militaires ou négociants.

Anderson nous parle bien des « Good Men and True, or Men of Honour and Honestry ». Seulement les Maçons doivent être davantage que des « hommes d'honneur et de probité ». Ils doivent être des constructeurs du Temple de l'Univers, ils doivent être porteurs de lumière dans un monde qui plonge encore dans les ténèbres. Leur travail dans le Temple, leurs rituels nous montrent le développement de surcroît pour devenir Maçons, parmi ceux qui sont « bons et loyaux ». Une partie de leur travail consiste à unir ceux « qui ailleurs seraient hostiles et haineux » (page 17). C'est tout à fait juste, mais tout l'article 1° d'Anderson ne définit pas l'essentiel de la Franc-Maçonnerie, pas plus que le travail maçonnique!

« Je me suis contenté, etc. de démontrer que la Franc-Maçonnerie n'est pas une institution immuable absolument, cristallisée en quelque sorte, demeurant et devant demeurer dans sa forme originelle à travers toutes les modifications et améliorations de la vie sociale », dit le Fr.

Magnette (page 18).

Mais non! Ce qui change n'est pas *l'essentiel* de la Maçonnerie, qui est au-dessus des modifications et améliorations de la vie sociale ». Ce sont les questions du jour sur lesquelles la Maçonnerie « parfaite, immuable, intangible » se prononce, qui changent. Aussi notre jugement sur la Maçonnerie change, mais encore une fois ce n'est pas la Maçonnerie qui a changé, ou qui devrait se modifier et s'adapter à la vie sociale.

Nous arrivons maintenant à l'immortalité de l'âme (page 18). Il est bien entendu que je n'entrerai pas trop dans les détails, mais celui qui a bien compris les rituels se rend compte que l'immortalité de l'âme n'en Maçonnerie, n'a rien à faire avec une vie après la mort. J'ignore comment un Maçon anglais ou américain, qui ne sent pas vivre en lui les symboles, mais pour qui ces symboles sont devenus des cadavres momifiés, s'explique cette immortalité. Celui qui a compris le symbolisme maçonnique sait que par cette immortalité on désire symboliser la vie intérieure, ici, sur la terre. Si le Maçon français ou belge a des scrupules à croire à une vie après la mort, je puis lui recommander de bien étudier des rituels non « modernisés », alors il se rendra compte de ce que je viens de dire. Il ne s'agit pas d'une vie d'au-delà!

C'est « l'athée stupide ou le libertin irréligieux » qui demande maintenant notre attention (page 19). Le Fr. Magnette nous assure que « l'homme obtus, le négateur systématique, l'homme qui, par paresse d'esprit ou par absence de scrupules, sans conviction, sans arguments sérieux rejette à priori l'idée d'un Dieu » ne sera pas admis dans une loge. Nous sommes très heureux que cela soit l'opinion du Grand-Maître du G. O. de Belgique et que dans son Obédience on juge « les négateurs systématiques sans arguments sérieux » de cette façon. J'ai cependant (non pas en Belgique!) assisté à des examens de candidats qui « par paresse d'esprit et sans arguments sérieux » ont nié l'idée de Dieu et

qu'on a accueillis à bras ouverts parce qu'ils avaient de ce fait montré qu'ils étaient des hommes « libres ».

« En insitant sur cette idée voulant marquer que la Franc-Maçonnerie est en dehors et au-dessus de toutes les religions, etc » (page 19).

C'est un point très important et je voudrais insister auprès de nos FF. latins, pour qu'ils ne perdent pas de vue que la Franc-Maçonnerie est non seulement en dehors de toutes les religions, mais surtout au-dessur d'elles. Si les FF. de Belgique et de France voulaient bien se rendre compte que la religion n'est pas identique à l'église, que la croyance est différente d'un dogme religieux, nous aurions fait un grand pas en avant. Un Maçon peut être profondément religieux sans pour cela aller à l'église. La religion, telle que moi — qui ne fréquente ni l'église catholique romaine, ni le temple protestant, la synagogue ou la mosquée — je la comprends, est le fait de se trouver en harmonie, avec « ce système du monde spirituel et moral qui fait avancer l'homme et l'humanité ». Appelez ce sytème la Vie universelle, la Force universelle, le Savoir universel si vous le préférez.

La présence de la Bible sur l'autel est aussi une question qui a fait couler beaucoup d'encre entre Maçons latins et anglo-saxons. La chose est vraiment plus simple à la condition de bien comprendre ce symbole. J'insiste bien sur le fait que c'est un symbole, et qu'on ne confond nullement la « Franc-Maçonnerie avec le protestantisme » (page 21) en mettant ce symbole sur l'autel. On ne peut pourtant pas dire :

1º Que la Bible appartient uniquement aux protestants.

2º Que la Bible serait la chose principale chez les protestants.

Nous ne disposons pas ici d'assez de place pour expliquer le symbolisme de la Bible. Pour démontrer que c'est à juste titre que nous autres Maçons nous voyons dans la Bible un symbole, il nous suffit de constater que nous prêtons serment sur le premier chapitre de l'Evangile selon saint Jean, dans lequel chapitre se trouvent deux autres symboles, l'équerre et le compas, qui avec la Bible forment les trois Grandes Lumières.

Aussi bien que dans la Loge se trouve la pierre brute, comme symbole, bien qu'il n'y ait probablement aucun Maçon ouvrier parmi les membres, aussi bien le catholique romain (dont parle le Fr. Magnette) ne fait en prêtant un serment sur la Bible aucune concession au protestantisme. D'ailleurs dans nos Loges nous employons assez souvent le Coran ou autre livre sacré comme symbole.

L'auteur propose un Livre blanc au lieu de la Bible (page 21). C'est une erreur, du point de vue symbolique, de réclamer un livre blanc. Un livre blanc est un livre qui ne contient rien du tout, il n'est donc pas une Grande Lumière, et ne symbolise aucun principe. En mettant un livre blanc au lieu d'un livre contenant quelque chose de haute valeur morale (Bible, Coran, Védas, etc.), on symbolise seulement le principe qu'il n'y a pas de principes, qu'il n'y a donc rien du tout.

Je ne suis donc pas d'avis d'utiliser un livre blanc. Si l'on ne veut ni la Bible, ni le Coran, eh bien! qu'on mette un livre portant comme titre le mot « Philosophia », ou un livre ouvert avec les mots « Alpha » et « Oméga ». On pourrait prendre également un livre scellé, symbolisant qu'avec les yeux extérieurs il reste illisible, mais en tous cas pas un livre blanc!

Les préceptes (le code maçonnique) que cite le Fr. Magnette (page 22) sont excellents et il est vrai qu'ils ne contiennent aucun dogme. Seulement il ne s'y trouve rien qui distingue la Franc-Maçonnerie du bon et honnête monde profane. Le profane a le droit, après avoir lu ce code, de nous demander de lui dire en quoi l'Ordre est différent d'autres groupements où l'on enseigne une morale élevée.

Le Livre des Constitutions (page 22) pourrait à la rigueur servir, à la condition qu'il contînt un ou plusieurs articles qui soient en rap-

port direct avec la première Grande Lumière.

L'auteur laisse maintenant parler son Fr. qui lui répond (page 23): « J'entends qu'ils le rejettent parce que ce texte a été remplacé par un autre qui, pour eux, constitue l'Evangile ». Si ce texte constitue pour eux l'Evangile, c'est leur affaire. Là où ils auraient tort, ce serait de considérer comme objectivement juste ce qu'à décidé la G. L. de Londres en 1738 et de juger d'autres Puissances maçonniques sur cette base.

« La Franc-Maçonnerie existait avant 1717. Elle avait déjà des règles, des Landmarks », dit le Fr. Magnette (page 25). Nous sommes donc d'accord sur ce point! Seulement il faudrait connaître ces Landmarks, et pour y arriver nous sommes obligés d'étudier les rituels. On n'étudie pas les rituels de la même façon qu'on résout un problème de mathématiques ou de chimie. Il faut laisser vivre les symboles en nousmêmes. Les FF. français avec leur esprit de mathématiciens oublient souvent que les symboles ne sont pas des pierres qu'on peut tailler pour en faire des préparations microscopiques. De ce fait ils ont apporté des amendements sur des choses éternelles, et non seulement sur des interprétations fausses qu'on en a faites.

« Celui qui parle ainsi, on serait en droit de l'excommunier, de lui défendre d'entrer dans la famille maçonnique, de l'expulser de cette

famille! » (page 25).

Je suis tout à fait d'accord avec le Fr. Magnette, seulement, comme je le disais déjà, le texte de 1723 n'est pas une loi, pas plus que celui

de 1738.

Le Fr. Magnette se demande maintenant (page 26) si les FF. latins « auraient manqué à un devoir de convenance et de solidarité vis-à-vis des Puissances maç, qui continuent à observer ces traditions et qui les tiennent pour essentielles, ou tout au moins comme étant de la première importance ».

Il va sans dire que nous condamnons tous ceux qui rompent la solidarité en admettant leur opinion comme étant la seule qui a de la valeur, sans vouloir même discuter celle des autres. La responsabilité de rupture peut se trouver du côté de ceux qui tiennent absolument à garder des usages, qui se sont infiltrés depuis deux siècles et qui pour cela ne sont pas nécessairement maçonniques. La question principale est de savoir qui actuellement se tient aux idées vraiment maçonniques. Il est possible que ce soit ceux qui ont apporté des modifications, et il se pourrait que l'autre partie qui tient à garder certains usages doive, en regardant les choses de plus près ,reconnaître que le fait d'insister là dessus serait du point de vue maçonnique, une erreur.

Partant de ce point de vue, nous sommes obligés de constater que la Maçonnerie latine n'a pas réfléchi profondément sur la Franc-Maçonnerie comme telle. De ce fait elle n'est pas capable de juger si les Anglo-Américains ont cu le droit de les exclure. Le même reproche est à faire à l'adresse des Anglo-Américains qui eux non plus n'ont pas approfondi la Maçonnerie, et de ce fait ont peut-être tort de jeter l'anathème sur les Latins.

Il faut tout d'abord que les deux partis étudient, cherchent à approfondir l'idée maçonnique. C'est en approfondissant et en cherchant en nous-mêmes que se trouve le seul moyen pour arriver à bon port. Si nous cherchons à le trouver sur des routes différentes, nous n'y arriverons jamais. Si la mentalité des deux côtés ne change pas, c'est inutile, et il ne servira de rien de parler ou d'écrire sur le problème qui nous préoccupe.

Les Maçonneries française et belge ont, à notre point de vue, commis une grande faute en supprimant deux symboles importants de leur rituel : le Grand Architecte de l'Univers et la Bible. Ils les ont supprimés parce qu'ils ont donné à ces symboles une explication dogmatique, comme aussi les Anglo-Américains, qui ignorent le sens profond du symbolisme, ont donné une interprétation dogmatique aussi bien de la Bible que du Grand Architecte. En supprimant ces deux symboles, les Français et les Belges ont poussé les Anglo-Américains à continuer dans leur opinion étroite et dogmatique, au lieu de voir dans ces deux symboles leur signification grandiose, qui prouve d'une façon éclatante que la Maçonnerie est au-dessus de n'importe quel dogme religieux. Au lieu d'éclairer les Anglo-Américains en leur montrant l'étroitesse de leur conception, on les a fortifiés en enlevant des symboles de la plus grande valeur, parce que de ces symboles dépendent tous les autres. Les symboles ne sont jamais étroits ; ils parlent à chacun d'une façon différente, tandis que l'idée qu'ils contiennent reste au fond la même. Si l'on comprend le symbolisme maçonnique, on voit qu'en supprimant ces deux symboles on a, pour ainsi dire, enlevé le phare de toute l'idée maçonnique. Ce qu'on reproche aux FF. français et belges dans leur conception, ce n'est pas qu'ils ne s'en tiennent plus à la Constitution de 1738, mais bien plutôt qu'ils aient voulu que ces deux symboles disparussent de chez eux. Cela n'exclut pas que, comme profanes, ils sont « des hommes bons et loyaux, des hommes d'honneur et de probité », mais nous avons de la peine à croire qu'ils aient compris l'essentiel de la Franc-Maçonnerie.

Si les Français et Belges reviennent de leurs erreurs, les Anglo-Américains seront les premiers à les recevoir les bras ouverts. Les Anglo-Américains reconnaissent le Grand Orient des Pays-Bas quoique nous ne demandions à nos candidats ni la croyance en un Dieu personnel, ni celle à « l'immortalité de l'âme », et que nous considérons la Bible sur l'autel comme un symbole et non pas comme un dogme. Non seulement ils nous reconnaissent, mais je dirai même qu'en tous cas nos relations avec la Gr. Loge d'Irlande et avec celle de New-York sont très cordiales.

"Une réunion où tous les problèmes seront examinés et résolus (page 28) aura seulement le résultat voulu, à la condition que ceux qui en prennent l'initiative veuillent bien examiner d'avance quelle est la raison intime, profonde, pour laquelle les Anglo-Américains croient devoir faire des reproches aux Français et aux Belges. » Si les FF, français et belges approfondissent l'idée maçonnique et trouvent ainsi l'essentiel du problème, ils sauront si une telle tentative aura du succès ou non. C'est dans la profondeur qu'on trouvera la réponse, et non pas à la surface. A la surface, les idées des uns et des autres diffèrent. En descendant en nous-mêmes, nous trouverons la solution, parce que essentiellement, nous sommes les mêmes, parce que « ce système du monde spirituel et moral qui fait avancer l'homme et l'Humanité, existe

#### LISTE DES DONS REMIS AU GRAND CHANCELIER A GENEVE ET AU CHANCELIER ADMINISTRATIF A BRUXELLES, D'OCTOBRE 1925 A MARS 1926.

D OCTOBRE 1925 IT MITKS	1920.	
Docteur Cassiau-Papeete		Frs. belge
Bibliothèque Maçonnique-Cap Haïtien		2 Dollars
Gr. Orient d'Alexandrie	100 F1	rs. français
Veuillet « Amis Fidèles »		rs. suisses
Pease, Cleveland (Ohio)	12,50	))
Reliquat d'un compte Quartier-la-Tente fils	15,95	))
Loge « Constante et Avenir » Vevev	50,—	))
Perrin-Bersot, Bâle-Campagne	20,—	))
Loge « Etoile du Jura » Bienne	50,—	))
Loge « Progrès et Vérité » Bex	20,—	))
Alb. Roulet, Sion	5,—	))
Aug. Rebeaud, Lavey	5,—	))
H. Strom, Martigny-Bourg	5,—	))
Loge « Egalité » Fleurier	50,—	1)
Loge « La Justice » Zagrel)	20,—	))
Byrde-Montreux	5,	))
Spielman-Lausanne	10,	))
Gross-Fulpius	20,	))
Les vrais Frères Unis-Le Locle	25,	))
Loge de St. Imier	50,-	))
Manuel Rebello-New-Bedfort	13,—	))
A. Frangi-Zurich	10,	))
Loge Espérance et Cordialité — Lausanne	59,—	))
Waldner-Clarens	1,—	))
	- II 4: f - 4 4 4	

Avec leurs vifs remerciements pour ce soutien effectif et très apprécié à l'œuvre de l'A. M. I.

Le Grand Chancelier : I. REVERCHON. Le Chancelier Administratif : M. GOTTSCHALK